



## Ordonnance de télécom CRTC 2017-133

Version PDF

Références : 2017-86, 2017-88 et 2017-103

Ottawa, le 4 mai 2017

### Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
La Compagnie de Téléphone de Lambton Inc.	AMT 61 Tarif général – Retrait du Tarif général de La Compagnie de Téléphone de Lambton Inc.	15 mars 2017	4 avril 2017
Norouestel Inc.	AMT 985 Tarif des services spéciaux – Retrait de services	14 mars 2017	13 mai 2017
Norouestel Inc.	AMT 988 Tarif d'interconnexion des réseaux locaux – Modification des régions d'interconnexion locale	29 mars 2017	28 avril 2017
Téléphone Milot Inc.	AMT 81 Tarif général – Retrait du Tarif général de Téléphone Milot Inc.	15 mars 2017	3 avril 2017

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale